

Un autre mode de juger du progrès de la population franco-canadienne, est de comparer ce qu'elle était en 1851, par rapport à la population des autres origines, et ce qu'elle est aujourd'hui par rapport à la même population. Ainsi, dans les huit comtés qu'on peut appeler les townships de l'Est, la population canadienne française y était inférieure aux autres origines de 13675 individus ; aujourd'hui les rôles sont changés, ce sont les Canadiens-Français qui se trouvent dans une majorité de 4395. Un résultat presque semblable se remarque pour les quinze comtés ; jusqu'en 1851, les populations y étaient comme suit.

Canadiens-Français	46,794
D'autres origines	79,70

Différence contre les premiers,	32,939
---------------------------------	--------

Aujourd'hui les proportions sont toutes différentes :

Canadiens-Français	96,527
D'autres origines	103,778

Différence contre les premiers,	7,251
---------------------------------	-------

C'est-à-dire que d'une minorité de 70 p. 100 qu'ils étaient en 1851, ils ne sont plus, dans ces 15 comtés réunis, que dans une minorité de 7 et demi.

Nous pourrions continuer ces rapprochements, mais ce qui précède suffit pour montrer combien la population canadienne-française a fait de progrès dans les townships. Qu'elle continue à s'emparer du sol, c'est le plus sûr garant de son indépendance, du maintien de sa nationalité, et de la conservation de ses institutions religieuses. Elle peut voir combien elle peut obtenir de beaux résultats dans les dix années qui vont suivre en portant de plus en plus son attention du côté de la colonisation du pays. Elle s'est assurée en 16 ans la prépondérance dans les comtés de Shefford, Wolfe, Mégantic, Drummond, Ottawa et Bonaventure. Elle peut bientôt en faire autant dans Huntingdon et Pontiac, et rendre ainsi un grand service à elle et au pays. C'est une lutte pacifique, légitime. Si notre population canadienne-française s'accroît naturellement plus que l'autre population, elle doit comprendre que la providence a des vues particulières sur elle. Sans nous occuper du point de vue religieux, il n'est que raisonnable de croire que cette fécondité extraordinaire donnée à notre population a pour but non-seulement d'assurer son existence comme peuple, mais encore de contrebalancer les mauvais effets que pourrait avoir pour le Bas-Canada une immigration qui se dirigerait tout entière vers le Haut-Canada. Conservons donc notre population, établissons-la sur notre sol ; c'est un gage de prospérité et de paix pour tous.

ASCENSION DE LA SÈVE DANS LES VÉGÉTAUX.—Ceux qui ont traité de la physiologie des végétaux ont émis des hypothèses sans nombre pour expliquer le phénomène de l'ascension et de la descente de la sève végétale. Quelques-uns ont soutenu que le système végétal de même qu'animal, était doué de sensation, résultant d'un système nerveux, qu'ils ont cru avoir clairement démontré au moyen des fibres et autres parties qui forment les plantes végétales. Grew attribue ce phénomène à la légèreté du fluide vital ; Malpighi à une contraction et une dilatation alternatives de ce qu'il appelle d'une manière erronée les vaisseaux d'air ; Perrault l'attribue à la fermentation ; Tournefort et Hales à l'attraction capillaire, et Thompson à un pouvoir de contraction dans les différentes espèces de vaisseaux si admirablement distribués dans le corps des végétaux.